

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_144 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / PEM2I : ACCORD DE CONSORTIUM "CMA - COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR" - FERMENTATION MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE (FAMOUS)

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Vu le dossier déposé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt par le Chef de file, Université Clermont Auvergne, au titre du Volet 2 – Dispositifs de formation ;

Vu la décision n° 2023-DEPL-PIA4-26 de la Première Ministre, en date du 11 mai 2023, autorisant l'Agence Nationale de la Recherche à contractualiser avec le Chef de file sur le financement du Projet « FAMOUS » dans le cadre de l'action « Compétences et Métiers d'Avenir – CMA » ;

Établi en vertu du contrat attributif d'aide de l'Agence Nationale de la Recherche en date du 16 novembre 2023 ;

Ce projet CMA s'inscrit dans 2 objectifs prioritaires :

- investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire sur laquelle la France est un pays leader ;
- produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux de demain.

Ces objectifs sont en adéquation parfaite avec les activités professionnelles dans le domaine de la microbiologie, spécifiquement concernant les produits, alimentaires et de santé, à base de micro-

organismes, qui existent à Aurillac et dans tout le Département du Cantal. Ces compétences locales très spécifiques sont à l'origine de la création, en 2022, d'un Pôle d'Excellence en Microbiologie et Technologies de la fermentation (PEM2i) qui a pour objectif de répondre aux besoins en termes :

- d'équipements scientifiques très spécifiques,
- de développement de projets de R& D,
- de compétences et de formations.

Ce projet a été construit suite au recensement des besoins de dix entreprises locales, pour leurs projets de développement. Une bonne corrélation existe entre les besoins des laboratoires et l'offre de formations existante sur le site d'Aurillac comme le BUT Génie Biologique, le titre professionnel de Technicien de laboratoire, entre autres.

Pour compléter ce cycle de formations et élargir l'offre de formation niveau Master à l'Université Clermont Auvergne, et afin de répondre aux besoins de projets de R&D, ce projet CMA a permis la création d'un Master en alternance dans les domaines d'expertise de la microbiologie industrielle, la fermentation et les sciences réglementaires. Ce nouveau parcours de Master fait partie de la mention Microbiologie déjà existante à l'Université Clermont Auvergne (UFR de Biologie) et dont deux autres parcours sont mis en œuvre sur le campus des Cézeaux. Les diplômés de ce Master ont la possibilité de continuer leurs études en thèse dans les laboratoires de R&D des partenaires du consortium. Cette offre de formation a été élaborée de façon à la rendre accessible à la formation initiale et continue.

Ce projet répond aux besoins des TPE/PME et des laboratoires académiques en termes de personnels formés aux métiers de techniciens et ingénieurs pour travailler dans les départements de R&D et dans les unités de production. Les formations existantes à Aurillac et diplômantes du niveau BAC au niveau BAC+3 permettent de répondre rapidement aux besoins des laboratoires académiques et privés pour lever la pression qui existe actuellement pour le recrutement de personnels techniques. Le nouveau parcours de Master vient compléter l'offre de formation du site d'Aurillac et de l'UCA pour répondre aux besoins en personnels qualifiés. Ce parcours de Master fait appel à des méthodes d'enseignement innovantes en partenariat avec les TPE/PME. L'enseignement est organisé en mode projet, en classe inversée, et inclut des séances de travaux pratiques en immersion dans les entreprises de R&D.

Cet accord de consortium a pour objet de :

- définir la gouvernance du Projet,
- définir les modalités d'exécution du Projet et en particulier les droits et obligations des Parties,
- préciser la répartition des tâches, des moyens financiers ainsi que des livrables.

Considérant la nécessité de poursuivre le déploiement scientifique du pôle PEM2i, de fédérer les acteurs du monde économique et de la formation ;

Considérant le besoin de conforter les filières d'excellence liées à la microbiologie et à la fermentation sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'Accord de Consortium CMA FAMOUS, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit accord ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 015-241500230-20251006-DEL_2025_144-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.